

Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts des nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **ETHOFOL 500 SC**

de la société **UPL EUROPE LTD**

enregistrées sous les n°2020-3015, n°2020-3016 et n°2020-3017

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **TREVI PAK, KANJI PAK, TYPY 500 SC**.

Pour la délivrance d'un avis de sur-déploiement
La délivrance des autorisations
de mise sur le marché

Witelo-Chimie SA GUEMIN

Informations générales sur le produit

Noms du produit	ETHOFOL 500 SC TREVI PAK KANJI PAK TYPY 500 SC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL EUROPE LTD Chadwick house, Birchwood park, warrington WA3 6AE Cheshire Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	500 g/L - éthofumesate
Numéro d'intrant	2070520
Numéro d'AMM	2090039
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 07 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN